



Deux petits gestes simples pour nous aider à convaincre la ministre de l'Habitation

Bonjour,

Nous faisons appel à vous afin de nous aider à obtenir un gain qui sera important pour plusieurs locataires dans les HLM.

Depuis plusieurs mois, nous essayons de convaincre la Société d'habitation du Québec d'augmenter le montant de dédommagement versé aux locataires qui sont obligés de transférer d'un HLM à un autre parce qu'ils ne sont plus dans un logement de la bonne grandeur ou de la bonne catégorie. Les offices appellent cela un transfert obligatoire.

Le montant du dédommagement est fixé à 500 \$ depuis 7 ans alors qu'il devrait être indexé à 675 \$ pour tenir compte de l'augmentation des coûts de déménagement. En plus d'être forcé de changer de logement, plusieurs locataires sont aussi forcés de s'endetter pour le faire !

Vous pouvez nous aider à convaincre la ministre responsable de l'Habitation, Caroline Proulx, en posant deux petits gestes simples :

- 1. Signez la carte postale** adressée à la ministre en indiquant le nom de votre association ou de votre comité et votre ville et mettez-la à la poste (elle est déjà timbrée) le plus tôt possible.
- 2. La semaine suivante, appelez au bureau de la ministre Proulx**, au 1-866-256-3898, en demandant à savoir si votre carte postale a été remise à la ministre et si elle a une réponse à la demande qui lui a été adressée.
- 3. Une fois les deux actions faites, appelez-nous au 1-800-566-9662 ou écrivez-nous à info@fhlmq.com** pour nous confirmer que vous avez participé à notre mouvement.

Si chacune des centaines d'associations et de CCR qui sont membres de la FLHLMQ pose ces deux petits gestes de solidarité, la ministre Caroline Proulx va recevoir des messages de partout à travers le Québec.

Un gros merci de participer à notre mouvement en faveur de tous les locataires dans les offices d'habitation du Québec.

Yves Dubé
Président de la FLHLMQ